

# Réunion de la Commission Locale de l'Eau

SAINT-MEDARD-DE-MUSSIDAN  
21 novembre 2016

## COMPTE RENDU

### Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- 32 membres présents ou représentés

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la CLE du 28 octobre 2015 ;
- Présentation de l'arrêté modificatif de composition de la CLE ;
- Présentation du rapport d'activité de la CLE ;
- Présentation du diagnostic du SAGE ;
- Présentation du programme de travail 2017 ;
- Actualités et questions diverses.

## **Etaient présents (24 membres) :**

---

### Collège des collectivités (10 membres présents) :

- M. Pascal DEGUILHEM**, Président de la CLE, Conseiller municipal de Saint-Aquilin
- M. Jeannik NADAL**, Vice-Président de la CLE, membre du CA d'EPIDOR
- M. Bernard VAURIAC**, Vice-Président de la CLE, Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- M. Jean-Michel MAGNE**, Conseiller départemental Canton Vallée de l'Isle
- M. Bruno LAMONERIE**, Conseiller départemental Canton de l'Isle – Loue - Auvézère
- M. Alain LUCAS**, Maire de Vendoire
- M. Stéphane BEGUERIE**, Maire de Bonnes
- M. Michel ANDREU**, Maire de Le Palluaud
- M. Pierre BORDE**, Maire de Boscammant
- M. Bernard GUILLAUMARD**, Vice-Président du Syndicat de la Vallée de l'Isle

### Collège de l'Etat (3 membres présents) :

- M. Bruno LEMENAGER**, Agence de l'Eau Adour-Garonne
- M. Jérôme GUILLEMOT**, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- M. Philippe FAUCHET**, représente Mme la Préfète coordonnatrice du SAGE Isle Dronne

### Collège des usagers (11 membres présents) :

- Mme Sandrine GAILLARD**, Chambre d'agriculture de la Dordogne
- M. Bernard GOUPY**, Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine
- M. Cédric DE COLLISSON**, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne
- M. Alain DALY**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
- Mme Nicole RIOU**, SEPANSO Aquitaine
- M. Jacques BRIE**, UFC – Que choisir de la Charente
- M. Daniel FARGES**, France Hydroélectricité
- M. Eric SOURBE**, Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole Dordogne
- M. Michel BURELOUT**, Association Agréée des Pêcheurs aux engins et Filets de la Dordogne
- M. René BALT**, Fédération de canoë kayak Aquitaine
- M. Jean-François DUMAS**, Association Régionale des Amis des Moulins d'Aquitaine

## **Pouvoirs (8 mandats) :**

---

### Collège des collectivités (5 mandats) :

- Mme Béatrice GENDREAU**, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine est représentée par Pascal DEGUILHEM
- Mme Corinne DE ALMEIDA**, Conseillère départementale Canton Montpon-Ménéstérol est représentée par Jeannik NADAL
- M. Michel BOUTANT**, Conseiller départemental Canton Val-de-Tardoire est représenté par Jean-Michel MAGNE
- M. Emmanuel DEXET**, Maire de Buisnière-Galant est représenté par Bruno LAMONERIE
- M. Pierre GUERIN**, Maire de Saint-Palais-de-Négrignac est représenté par Pierre BORDE

### Collège des usagers (1 mandat) :

- M. le représentant de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Charente-Maritime est représenté par la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

Collège de l'Etat (2 mandats) :

M. le Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne est représenté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
M. le représentant de la DDT de la Corrèze est représenté par la Préfecture de la Dordogne

**Etaient excusés :**

---

Collège des collectivités :

**M. Stéphane DOBBELS**, Conseiller départemental Canton de Trélissac  
**M. Alain MAROIS**, Vice-Président du Conseil départemental Canton Le Nord-Libournais  
**Mme Michelle LACOSTE**, Conseillère départementale Canton Le Nord-Libournais  
**M. Didier JOBIT**, Conseiller départemental Canton Tude-et-Lavalette  
**M. Bernard SEGUIN**, Conseiller départemental Canton Les trois Monts  
**M. Philippe BARRY**, Conseiller départemental Canton Aix-sur-Vienne  
**M. Jean-Jacques LAUGA**, Conseiller départemental Canton Seilhac-Monédières  
**M. Jonathan MUNIOZ**, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine  
**Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES**, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine  
**M. Didier BAZINET**, Maire de Coutures  
**Mme Monique RATINAUD**, Maire de Brantôme  
**M. Jean-Marie RIGAUD**, Maire de Marsac-sur-l'Isle  
**M. Philippe LACHAUD**, Maire de Saint-Romain-Saint-Clément  
**M. Lucien LIMOUSI**, Maire d'Issac  
**Mme Mireille CONTE**, Maire de Saint-Médard-de-Guizières  
**Mme Patricia RAICHINI**, Maire de Petit-Palais-et-Cornemps  
**M. Jean-Paul LABEYRIE**, Maire de Laruscade  
**M. Patrick PETIT**, Maire d'Edon  
**M. Michel ANDRIEUX**, Maire de Le Chalard  
**M. Jean-Louis CHASSAING**, Maire de Montgibaud  
**M. Jean-Louis MAURY**, Maire de Benayes  
**M. Marc MATTERA**, Vice-Président du SMDE

Collège des usagers :

M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Charente  
M. le représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde  
M. le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne  
M. le représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine  
M. le représentant de l'Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde  
M. le représentant de l'Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin

Collège de l'Etat :

M. le représentant de l'ONEMA Nouvelle-Aquitaine  
M. le représentant de la DDT de la Charente  
M. le représentant de la DDT de la Gironde  
M. le représentant de la DDT de la Haute-Vienne

**Assistaient également à la réunion :**

---

**Mme Valérie PERRIER**, Agence de l'Eau Adour-Garonne

**M. Jean-Marc GAROT**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**M. Arnaud DENOUEIX**, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne

**M. Michel LASSIMOUILLAS**, Chambre d'agriculture de la Dordogne

**Mme Sandrine ROSSIGNOL**, Chambre d'agriculture de la Dordogne

**Mme Violaine LEYCURAS**, Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine

**Mme Céline DEBRIEU-LEVRAT**, Conseil départemental de la Gironde

**Mme Anne CHUNIAUD**, DDT de la Dordogne

**M. Jean-Claude GREGORY**, Association Régionale des Amis des Moulins Nouvelle-Aquitaine

**Mmes Camille LEGAND, Mélanie OZENNE et Cindy GRANDJEAN**, EPIDOR

## Introduction

**Monsieur Pascal DEGUILHEM**, Président de la CLE, ouvre la séance à 14h15, remercie les participants et notamment les représentants de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, pour leur présence. Il remercie la commune de Saint-Médard-de-Mussidan pour son accueil et propose que la prochaine réunion de la CLE se déroule sur le bassin versant de la Dronne.

Lors de la dernière CLE il y a un an, l'état initial du SAGE a été validé. La réalisation du diagnostic a permis de poursuivre les analyses et de compléter l'état initial en définissant notamment les enjeux pour le territoire. Cette étape est importante car elle précède et oriente les objectifs que la CLE fixera pour le territoire. Une phase importante de concertation a été menée sur le territoire à travers quatre commissions géographiques ayant réuni une quarantaine d'acteurs locaux à chaque réunion. La concertation a permis d'abonder le diagnostic. Les membres du Bureau puis l'ensemble des membres de la CLE ont été consultés afin de faire remonter leurs avis et remarques. Ces derniers, nombreux et argumentés, ont été traités par l'équipe technique du SAGE afin de proposer aujourd'hui un document largement remanié.

Les phases suivantes consisteront à choisir une stratégie de gestion de l'eau pour le bassin versant, dernière étape avant l'écriture du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement. Il est donc essentiel que chacun des membres puisse s'exprimer, afin que la CLE reste un lieu d'échange et de débat.

## Approbation du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2015

**M. le Président** indique que le compte-rendu de la dernière CLE n'a fait l'objet d'aucun retour depuis sa date d'envoi.

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2015 est validé.**

*Les comptes rendus de la CLE et du Bureau sont disponibles sur le site internet du SAGE Isle Dronne, sur l'espace réservé aux membres de la CLE.*

## Présentation de l'arrêté préfectoral modificatif de composition de la CLE du 7 novembre 2016

**M. le Président** explique que plusieurs événements ont amené une modification de l'arrêté de composition de la CLE :

- Monsieur Emmanuel DEXET, Maire de Bussière-Galant, a demandé par courrier en date du 10 décembre 2015, de siéger au sein de la CLE en remplacement de son adjointe Madame Martine BEYLOT. Il a été désigné par l'Association des Maires et élus de Haute-Vienne, par courrier en date du 4 février 2016, pour siéger au sein de la CLE.
- Les trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes forment désormais la Région Nouvelle-Aquitaine. Trois représentants ont été désignés par la Commission Permanente de cette nouvelle Région pour siéger au sein de la CLE :

- Madame Béatrice GENDREAU
- Madame Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES
- Monsieur Jonathan MUNOZ

- Suite au décès de Monsieur Francis SAVIN, membre de la CLE depuis son installation, Conseiller départemental de Charente-Maritime, Monsieur Bernard SEGUIN a été désigné par le Conseil départemental de Charente-Maritime, par délibération du 21 octobre 2016, pour le remplacer au sein de la CLE.

## Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité du SAGE Isle Dronne est présenté en séance par **Madame Camille LEGAND** (EPIDOR).

Il est composé de six points :

- A/ La chronologie des événements
- B/ L'activité de la CLE
- C/ L'activité du Bureau de la CLE
- D/ L'animation de la phase d'état des lieux-diagnostic
- E/ La revue de presse du SAGE Isle Dronne

Après avoir interrogé l'assistance sur d'éventuelles remarques, **le rapport d'activité est validé.**

Il sera transmis aux Préfets de départements, au Préfet coordonnateur de bassin et aux comités de bassin concernés.

## Présentation du diagnostic du SAGE Isle Dronne

**M. le Président** rappelle que le diagnostic est le fruit de la concertation et du travail réalisé par le groupe technique (composé des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la DREAL, des Conseils régionaux et départementaux et de la structure porteuse EPIDOR). Il a fait l'objet de nombreuses remarques qui ont été traitées par la cellule technique.

EPIDOR a réalisé une synthèse de ces avis qui a été remise en séance et qui est présentée par **Mme LEGAND** :

Les membres du Bureau et les membres de la CLE ont rendu une vingtaine d'avis avec pour principales remarques :

- Document synthétique, enjeux bien appréhendés, résulte d'efforts de concertation et d'animation (*Conseil départemental de la Charente, DDT de la Dordogne, DDT de la Charente, Agence de l'eau, ONEMA, Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin, SEPANSO, ADAPAEF*)
- Une déclinaison territorialisée plus finement aurait favorisé l'appropriation locale (*DDT de la Dordogne*)
- Analyse des pressions à échelle trop globale, ne permet pas d'identifier des secteurs à prioriser (*Chambres d'Agriculture du bassin Dordogne*)

- Action des syndicats de rivières pas assez détaillée (*Alain LUCAS, DDT 16*)
- Aspects positifs pas assez développés, vocabulaire et titres trop orientés, données agricoles souvent inexactes ou erronées (*Chambres d'Agriculture du bassin Dordogne*)

Les membres de la CLE ont également mis en avant des sujets ou enjeux particuliers :

- Gouvernance, organisation des acteurs, mode de gestion, communication avec la population,
- Anticipation du changement climatique,
- Continuité écologique (prise en compte de tous les aspects et communication),
- Disponibilité de la ressource en eau et des besoins, stockage de l'eau, au regard des débits d'étiage.

Une demande pour organiser une réunion du Bureau de la CLE sur le thème de l'agriculture a également été formulée par les Chambres d'Agriculture.

Pour traiter et prendre en compte les avis, la structure porteuse a travaillé de manière exhaustive et s'est attachée à vérifier les données, à traiter des données supplémentaires si elles étaient disponibles, cela afin de corriger le document ou d'y insérer les éléments correspondants à la remarque formulée. Le document de diagnostic soumis à validation est le fruit de ce travail conséquent. Les documents techniques de traitement des avis sont à la disposition des membres de la CLE sur demande auprès de la cellule d'animation du SAGE.

Un film présentant les cinq grands enjeux du diagnostic est ensuite diffusé.

**M. le Président** invite ensuite l'Etat à s'exprimer.

**M. FAUCHET**, représentant Mme la Préfète coordonnatrice du SAGE, replace la réunion de la CLE dans les échéances qui avaient été données par le Préfet de la Dordogne lors de la précédente CLE, à savoir la nécessité d'aboutir rapidement à l'élaboration du diagnostic. Il souligne que la présentation du diagnostic un an après la validation de l'état initial est encourageante pour la suite. Ce rythme est à conserver afin que chaque membre de la CLE soit toujours partie prenante et poursuive son implication dans ce projet et dans les étapes suivantes. Le travail sur les tendances et les scénarios est la démarche prospective du SAGE, pour aller vers l'élaboration de la stratégie et la rédaction du PAGD et du règlement. Le travail concret qui aura des impacts directs ou indirects sur le territoire commence maintenant, et le diagnostic prépare bien ce travail car il est à la fois synthétique, permettant une compréhension globale et une bonne appropriation des acteurs, et général en prenant en compte l'ensemble des problématiques et des usages. Il prend position car il fait le lien entre ce qui a été constaté dans l'état initial et ce qui peut expliquer ces constats, mais pour autant les avis rendus et les échanges qui ont eu lieu et qui vont se poursuivre sont de nature à permettre une bonne prise en charge des enjeux du territoire. Il aurait pu être plus territorialisé mais malgré tout, par secteurs géographiques, un certain nombre d'enjeux forts ressortent et c'est sur ces secteurs qu'il va falloir se concentrer en priorité. Les nombreux avis rendus dans le cadre de la consultation montrent l'intérêt des membres de la CLE porté à ce travail et leur mise à disposition est une très bonne chose. Mme la Préfète souhaite que les documents du SAGE soient élaborés au contact du territoire et il faut continuer dans cette voie.

**M. le Président** rappelle que nous ouvrons la période qui va conduire à la stratégie à la fin de l'année 2017 et ouvre la discussion sur le diagnostic.

**M. GOUPY**, Chambre d'agriculture Régionale Nouvelle-Aquitaine, indique que le diagnostic est fondamental pour les usagers du territoire et qu'il compose le socle sur lequel vont être construits le PAGD et le règlement. C'est pourquoi les chambres d'agriculture ont largement contribué à ce document pour l'amender, sachant que dans un premier temps, les chambres estimaient que le diagnostic proposé en consultation aux membres de la CLE était trop à charge. Ce qui est reflété en partie par le film

présenté aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle les chambres avaient demandé un rendez-vous qui n'a pas pu se tenir en raison des agendas chargés. Concernant le fait que le diagnostic soit à charge de la profession agricole, il évoque notamment que concernant la problématique des cyanobactéries, les relargages naturels et liés à l'assainissement sont fondamentaux dans les apports en phosphore et ne sont pas dus uniquement à l'élevage et aux intrants agricoles. Il met également en avant que les cartes présentées comportent parfois des imprécisions alors qu'elles sont importantes pour la suite et notamment pour l'édiction de règles. Pour ces raisons, il souhaite que la réunion initialement prévue puisse se tenir dès que possible. Il demande ensuite si l'objectif de cette réunion est de valider le diagnostic et si celui-ci sera amendable par la suite.

**M. le Président** répond que les autres pressions sont prises en compte concernant les cyanobactéries. Concernant le diagnostic en lui-même, il rappelle que l'objectif a bien été de prendre en compte les remarques qui ont largement amendé le document initial.

**M. FAUCHET** complète ce propos en rappelant qu'une fois validé, il sera toujours possible d'amender le diagnostic, et notamment en lien avec les focus nécessaires pour travailler sur la stratégie.

**Mme GAILLARD, Chambre d'agriculture de la Dordogne**, souligne l'inquiétude du monde agricole par rapport à une vision négative qui peut être donnée de cette activité. Le diagnostic ne présente d'ailleurs pas l'agriculture comme une activité potentiellement impactée par les inondations.

**M. le Président** indique que l'objectif n'est pas que le diagnostic soit à charge par rapport au monde agricole qui représente un poids socio-économique important. Il doit cependant prendre en compte toutes les problématiques du territoire. Les activités d'origine agricole doivent être considérées au regard de l'ensemble des usages et de la qualité et de la quantité d'eau. Il faut considérer que cette activité occupe une grande partie du territoire.

**M. SOURBE, Organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles de la Dordogne**, explique que la profession agricole est en difficulté actuellement alors qu'elle occupe l'essentiel du territoire. La réglementation nationale est déjà suffisamment lourde, certes il faut prioriser par rapport au local, mais il ne faut pas en rajouter. Pour l'irrigation, les prélèvements agricoles sont plutôt en baisse et les surfaces irriguées ne se développent plus. Les filières, notamment en arboriculture (noix), sont demandeuses car il s'agit d'une solution de diversification pour les exploitations, notamment pour la sole céréalière. Il est nécessaire de trouver des pistes et l'irrigation permet d'avoir une forte valeur ajoutée sur de petites surfaces. Il confirme que le côté positif est que le document proposé a été largement retravaillé pour tenir compte des remarques des chambres et regrette que la rencontre prévue n'est pu finalement se tenir pour des raisons d'agendas. Il souhaite que l'OUGC fasse partie du Bureau, pas forcément avec pouvoir de vote mais à titre consultatif.

**Mme RIOU, Sepanso Aquitaine**, est déçue de voir que le monde agricole garde des positions radicales et n'accepte pas de modifier ses pratiques alors qu'elle estime que l'agriculture biologique est une solution.

**M. le Président**, en réponse aux différentes remarques, propose qu'une rencontre entre les chambres d'agriculture et le Bureau de la CLE soit organisée rapidement, car celle-ci n'a pas pu se conduire avant la CLE. Il pense que des retours d'expériences sur les actions menées par la profession agricole peuvent enrichir le débat et apporter des pistes pour se projeter. Il souhaite qu'elles soient étudiées finement pour permettre de s'orienter vers des pistes d'actions pour le futur. Il rappelle que le SAGE est élaboré collectivement, tous les usagers, de l'amont à l'aval, sont concernés. Il est nécessaire de prendre tout cela en compte en ayant les yeux ouverts sur chacune des pratiques. Il ne s'agit pas de mettre à mal une activité économique mais de s'attacher à mettre en œuvre des procédures/méthodes permettant de réduire l'impact sur les milieux. L'objectif est de se projeter collectivement dans une stratégie qui soit au bénéfice de tous.

**M. VAURIAC**, Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, explique que des problèmes de cyanobactéries ont effectivement été rencontrés au captage d'alimentation en eau potable de La Coquille, qui est situé sur le bassin versant de la Valouze. Entre Bussière-Galant et La Coquille, il y a 22 étangs sur 7 km de linéaire de cours d'eau. L'activité agricole n'est pas la seule responsable. L'assainissement collectif et non collectif, notamment sur la commune de Bussière-Galant, et l'accumulation de plans d'eau contribuent beaucoup à cette problématique sur ce secteur.

**M. le Président** invite l'Agence de l'Eau à s'exprimer.

**M. LEMENAGER**, Agence de l'Eau, indique que le diagnostic donne des ordres de grandeur sur les pressions, notamment par rapport au phosphore. Des précisions pourront être apportées par la suite sur des points particuliers. Il précise que les cartes d'enjeux proposées dans le diagnostic ne sont pas les cartes du règlement et que la stratégie est un travail de dialogue et de partenariat qui s'appuiera sur des bases fines. Il ajoute qu'il est favorable à la validation du document de diagnostic proposé. La poursuite du travail au sein du Bureau permettra d'affiner les éléments nécessaires à la stratégie. Il ajoute que la validation de la stratégie du SAGE fin 2017 est un bon signal.

**M. BRIE**, UFC Que choisir, indique que les consommateurs représentent une partie de la société civile et sont donc concernés par les problématiques de l'eau. Il dit être satisfait du diagnostic du SAGE car il embrasse l'ensemble des activités qui sont bien prises en compte, et découle d'une bonne méthode. Les données sont bien définies même si des affinements pourront être apportés. La gouvernance et la prévention sont bien prises en compte. En effet, il y a un grand intérêt à agir en amont, en prévention, plutôt que par des actions curatives qui sont très coûteuses et dont on connaît les limites.

**M. GOUPY** admet qu'il faut avancer, mais que par expérience, malgré les contraintes de délais, plus un SAGE est installé sur la base de débats solides, mieux il est ensuite appliqué. Il est ainsi important de prendre le temps d'avoir un diagnostic partagé de façon à avoir ensuite des dispositions et des règles partagées, et c'est dans ce sens qu'une demande de rencontre avec le Bureau de la CLE a été formulée.

**M. le Président** demande si les propositions faites ci-avant (rencontre des chambres, travail sur les bonnes pratiques) conviennent aux membres de la CLE et permettent aujourd'hui de valider le diagnostic tel qu'il est, tout en gardant la possibilité de l'amender utilement et si nécessaire suite aux échanges entre les membres du Bureau, les élus et les techniciens. Il rappelle que le diagnostic n'est pas un document constitutif du SAGE, mais qu'il est en effet fondamental. Il est proposé de ne pas prendre de retard sur le calendrier tout en travaillant en concertation. Il souhaite que le PAGD et le règlement soient au bénéfice des enjeux et du territoire et qu'ils prennent en compte l'ensemble des usages.

**M. GOUPY** explique ne pas vouloir faire d'obstruction à la validation du diagnostic. Malgré toutes les modifications qui ont été apportées, il s'agit d'un diagnostic qui reste légèrement à charge et ne convient pas tout à fait, d'où une position des représentants des chambres d'agriculture d'abstention, mais pas d'opposition.

**M. le Président** prend acte des remarques qui ont été formulées par les membres de la CLE et s'engage à ce que les échanges sur les problématiques agricoles se poursuivent, notamment au sein du Bureau. Il constate qu'une part importante des remarques émises par les membres de la CLE a été prise en compte. Il conclut que le diagnostic peut être soumis au vote tel que présenté et qu'il pourra être amendé par la suite. Il suggère que la délibération de validation intègre les remarques liées à la poursuite des échanges et des travaux sur les questions agricoles et demande si cela convient à l'Etat.

**M. FAUCHET** explique que cela est possible et rappelle que jusqu'à l'approbation du SAGE, le diagnostic peut être amendé. Chaque étape conduisant à produire de la connaissance nouvelle ou à préciser des questionnements, il n'y aura aucune difficulté à amender ce diagnostic.

**M. LUCAS** comprend les questions que se pose le monde agricole. Les élus sont solidaires avec cette activité économique, le territoire étant fait et entretenu par les agriculteurs. Il est favorable à la tenue de cette réunion avec les membres du Bureau.

**M. LAMONERIE** rejoint M. Lucas sur l'importance de l'agriculture dans nos territoires. Il indique néanmoins qu'inévitablement, chaque activité économique peut générer un impact sur la qualité de l'eau et il est logique que l'on retrouve l'activité agricole dans le diagnostic, d'autant que sur l'Isle amont il s'agit de l'activité principale. Il met aussi en avant les aspects complexes de la réglementation notamment sur les pollutions bactériologiques. Il y a de nombreux étangs à l'amont du territoire, c'est culturel et historique, mais il est aujourd'hui très compliqué de les vidanger et c'est hors des moyens financiers des propriétaires. Ce qui fait qu'ils sont devenus une cause de la prolifération des cyanobactéries. Dans la stratégie, il faudra voir comment on pourrait aider à l'effacement ou à la mise aux normes de ces étangs.

**Mme RIOU** demande si des moyens sont possibles pour supprimer les pollutions par le phosphore, notamment à la source.

**M. FAUCHET** explique qu'il existe des mesures, notamment réglementaires, pour l'assainissement collectif. Quand des stations sont non conformes pour ce paramètre et notamment en tête de bassin versant, il y a des mesures de nature réglementaire qui permettent d'aboutir à la remise en conformité de ces stations, généralement avec des aides financières de l'Agence de l'eau. Le phosphore est effectivement une problématique qui ressort sur la partie amont mais qui est à replacer dans un cadre plus global et relativement aux enjeux de l'ensemble du bassin versant et des caractéristiques du territoire. L'objectif du SAGE est d'améliorer la qualité de l'eau, mais il faut aussi reconnaître que le territoire Isle Dronne possède des atouts, notamment en matière de préservation de l'espace, des paysages et d'implication des différents acteurs autour des rivières, et particulièrement sur la Dronne qui est une rivière très intéressante et de qualité.

**M. GREGORY**, administrateur à l'association périgourdine des moulins, s'étonne que le sujet des moulins n'ait pas encore été abordé lors de la réunion. Il a eu l'occasion de participer à une réunion à Aubeter-sur-Dronne au mois de juillet et s'étonne que les moulins ne soient pas plus évoqués ici alors que c'est un des enjeux du SAGE exposé. Il invite les acteurs à s'exprimer sur ce sujet et par rapport aux problèmes rencontrés par les propriétaires sur la Dronne plus particulièrement. Il précise qu'une mission d'expertise vient d'être publiée à la demande de leur fédération, commanditée par l'ONEMA, avec des choses très intéressantes sur les moulins.

**M. le Président** demande s'il y a d'autres remarques. Comme il n'y en a pas, il propose aux membres de la CLE de voter la validation du diagnostic.

Sur 32 votants (présents ou représentés) :

Votes « POUR » : 27 membres

Abstention : 5 membres :

Mme Sandrine Gaillard, Chambre d'Agriculture de la Dordogne,

M. Bernard GOUPY, Chambre régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine,

M. Eric SOURBE, Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole de la Dordogne,

M. Jean-François DUMAS, Association Régionale des Amis des Moulins Nouvelle-Aquitaine,

M. Michel BURELOUT, Association Agréée des Pêcheurs Amateurs aux engins et Filets de la Dordogne.

**Le diagnostic du SAGE Isle Dronne est validé par les membres de la CLE.**

## Programme de travail 2017

**Mme LEGAND** présente le programme de travail pour la fin de l'année 2016 et l'année 2017. Ce programme concerne essentiellement la phase « Tendances et scénarii » devant amener la CLE à choisir sa stratégie. Le bureau d'études SCE a été recruté afin d'accompagner la CLE dans cette phase.

La méthodologie de travail sera précisée avec le bureau d'études mais il sera nécessaire de travailler avec les acteurs du territoire et les experts. Chacun aura la possibilité de s'exprimer durant cette phase.

La phase tendances et scénarii se compose de trois étapes distinctes :

### 1. Le scénario tendanciel

Il s'agit de l'analyse des grandes tendances d'évolution (démographie, dynamique d'aménagement du territoire, activités économiques, changement climatique, etc.) et des impacts de ces tendances sur les enjeux du territoire : qu'est-ce qu'il se passerait sur le territoire si l'on ne fait rien de plus que ce qui est déjà fait aujourd'hui ? Cette étape est réalisée dans un premier temps à l'échelle du bassin versant de la Dordogne puis sera déclinée pour le SAGE Isle Dronne. Les résultats seront présentés au Bureau de la CLE au début de l'année 2017.

### 2. Les leviers d'actions

Il s'agit d'identifier les leviers d'actions susceptibles d'infléchir sur les évolutions prévues. Ils peuvent être de différentes natures (programmes d'aides financières, mesures réglementaires, plans de communication, etc.). Il serait intéressant de travailler à ce moment-là sur les actions déjà mises en œuvre sur le territoire ou dans d'autres territoires afin de se projeter par rapport aux leviers d'actions qui correspondraient aux problématiques et aux enjeux du bassin versant. L'objectif sera ici de travailler en concertation avec des groupes thématiques et de présenter ce travail au Bureau de la CLE à la mi-2017.

### 3. Le Choix de la stratégie

La stratégie c'est des objectifs (pour les milieux et les usages) à poursuivre, en mettant en place des leviers d'actions. Mais il faut aussi prendre en compte l'impact potentiel de ces leviers d'actions (écologique, socio-économique) pour faire des choix. Un travail avec des groupes thématiques permettra d'alimenter la réflexion et de présenter la stratégie finale au Bureau de la CLE puis à la CLE à la fin de l'année 2017. Cela préfigurerait l'écriture du PAGD et du règlement en 2018.

**M. le Président** propose que la cellule d'animation du SAGE réfléchisse à la possibilité d'organiser une rencontre avec un SAGE opérationnel, ce qui permettrait d'aller voir comment se sont déroulées ces étapes et comment les impacts sur les aspects humains et socio-économiques ont été pris en compte, sur un territoire similaire.

Il présente aussi la proposition de M. VAURIAC d'inviter les membres de la CLE, à la fin de l'année 2017, à rencontrer les acteurs ayant participé à la mise en œuvre d'un programme de restauration de la continuité écologique sur la Haute Dronne, où une activité minotière et de tannerie ont été maintenues.

**M. GOUPY** indique que plus un document est simple, plus il est lisible, plus il est applicable. Les chambres d'agriculture souhaitent avoir le moins de dispositions et de règles dans le PAGD et le règlement. Lorsqu'il s'agira d'évaluer l'impact socio-économique de certaines mesures, il propose de mettre à profit les compétences des Chambres d'Agriculture.

**M. FAUCHET** précise, qu'à ce stade, il peut y avoir une inquiétude vis-à-vis du règlement et il rappelle que le SAGE n'est pas qu'un outil normatif. Il est aussi une opportunité pour réfléchir sur des actions, des pratiques innovantes, une valorisation des bonnes pratiques. C'est aussi ce qui est attendu dans un PAGD et un règlement. Il y a déjà beaucoup de réglementation et il ne faut pas oublier toutes ces possibilités.

**M. GOUPY** explique que les Chambre d'Agriculture seront très vigilantes afin qu'il n'y ait pas de réglementation supplémentaire.

**M. GUILLEMOT**, DREAL Nouvelle-Aquitaine, indique que le règlement d'un SAGE doit contenir au moins une règle.

**Mme RIOU** souhaite que la question des seuils soit abordée.

**M. FAUCHET** explique qu'il s'agit d'un sujet essentiellement lié à la réglementation nationale concernant la restauration de la continuité écologique qui intéresse le SAGE dans son analyse globale des usages.

**M. NADAL**, Vice-Président de la CLE, indique que la réglementation concernant la restauration de la continuité écologique est suffisante et espère que le SAGE n'en ajoutera pas. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'accompagner les propriétaires de moulin sur cette question mais précise que cela dépasse l'ordre du jour de cette CLE.

**M. le Président** invite Mme LEGAND à présenter les actualités du territoire.

## Actualités

**Mme LEGAND** présente les actualités du territoire :

- La SLGRI du TRI de Périgueux a été validée par le comité de bassin
- L'élaboration du SCOT de la vallée de l'Isle a débuté
- Le périmètre du SCOT du Périgord Vert a été approuvé
- Deux CLE de SAGE limitrophes vont être instituées d'ici la fin de l'année 2016 : celle du SAGE Dordogne-Atlantique et celle du SAGE Vézère-Corrèze.

## Clôture de la réunion

**M. le Président** informe les membres du Bureau de la CLE qu'une réunion devrait se tenir au début de l'année 2017 pour une rencontre avec les représentants du monde agricole.

Il remercie les membres de la CLE et les invite à rester mobilisés pour la suite de l'élaboration du SAGE, et clôture la réunion.

La réunion est clôturée à 16h30.

Site du SAGE Isle Dronne  
<http://www.sage-isle-dronne.fr>

# Diaporama présenté en séance

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## Commission Locale de l'Eau

### SAGE Isle Dronne

21 novembre 2016 – Saint-Médard-de-Mussidan

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## Ordre du jour de la CLE

1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2015
2. Présentation de l'arrêté modificatif de composition de la CLE
3. Présentation du rapport d'activité de la CLE
4. Présentation du diagnostic du SAGE
5. Présentation du programme de travail de la CLE pour 2017
6. Actualités et questions diverses

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## 1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2015

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## 1. Approbation du compte-rendu de la CLE du 28 octobre 2015



Envoyé le 2 décembre 2015

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## 2. Présentation de l'arrêté modificatif de composition de la CLE

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

 SAGE Isle Dronne  
Commission Locale de l'Eau

## 2. Présentation de l'arrêté modificatif de composition de la CLE

Collège des élus – 4 modifications

**Mairie de Bussières-Galant (Haute-Vienne) :**  
M. Emmanuel DEXET

**Région Nouvelle-Aquitaine :**  
Mme Béatrice GENDREAU  
Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES  
M. Jonathan MUNOZ

**Conseil départemental de Charente-Maritime :**  
M. Bernard SEGUIN

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 2. Présentation de l'arrêté modificatif de composition de la CLE

Arrêté préfectoral modificatif du 7 novembre 2016

→ 64 membres

Les membres de la Commission Locale de l'Eau

■ Collège des collectivités  
■ Collège des usagers  
■ Collège de l'Etat

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 3. Présentation du rapport d'activité

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 3. Rapport d'activité du SAGE

### Le diagnostic

→ Travaux techniques, concertation et communication

2 Bureau de la CLE

- Validation de la méthodologie
- Validation des travaux techniques

Réunions du groupe de travail technique

Consultation Bureau et CLE

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 3. Rapport d'activité du SAGE

### Réunions géographiques :

2 mai à St-Victor  
Présidence M. NADAL  
30 personnes

9 mai à Thiviers  
Présidence M. VAURIAC  
48 personnes

26 mai à St-Denis-de-Pile  
Présidence M. MAROIS  
47 personnes

28 avri à St-Médard-de-Mussidan  
Présidence M. DEGUILHEM  
34 personnes

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 4. Présentation du diagnostic

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 4. Présentation du diagnostic

### Etapes d'élaboration du SAGE

Emergence

Instruction

Elaboration

Mise en œuvre

Etat des lieux

Plan d'aménagement et de Gestion Durable

Reglement

Evaluation environnementale

Consulte publique

La 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

## 4. Présentation du diagnostic

### Travail technique et concertation

- Réunions géographiques
- Réunions du groupe technique
- Présentation du diagnostic au bureau de la CLE le 21 juin  
Consultation :
  - ✓ Bureau de la CLE : 19 juillet / 19 août
  - ✓ CLE : 15 septembre / 15 octobre

## 4. Présentation du diagnostic

### Analyse des avis :

**Collège de l'Etat**  
DDT 16, 19, 24, 33  
Agence de l'Eau  
ONEMA  
DREAL Nouvelle-Aquitaine

**Collège des collectivités**  
Conseils départementaux 16, 24, 33  
PNR Périgord-Limousin  
M. Nadal, M. Lamonerie, Mme Conte,  
M. Lucas

**Collège des usagers**  
Chambres d'Agriculture de la Dordogne et OUGC, Fédération de pêche de la Dordogne, ADAPAEF, APAM, SEPANSO Aquitaine, CCI de la Dordogne

→ Une vingtaine d'avis formulés

## 4. Présentation du diagnostic

### Analyse des avis :

#### Les principales remarques

- Document synthétique, enjeux bien appréhendés, résultat d'efforts de concertation et d'animation
- Une déclinaison territorialisée plus finement aurait favorisé l'appropriation locale
- Analyse des pressions à échelle trop globale, ne permet pas d'identifier secteurs à prioriser
- Actions des syndicats de rivières pas assez détaillées, aspects positifs pas assez développés
- Vocabulaire et titres trop orientés, données agricoles souvent inexactes ou erronées

## 4. Présentation du diagnostic

### Analyse des avis :

#### Les principales remarques : perspectives et points à ne pas oublier

- Agriculture et SAGE : demande d'une réunion du Bureau de la CLE
- Gouvernance : organisation des acteurs, mode de gestion, communication avec population
- Anticipation du changement climatique
- Continuité écologique : prise en compte de tous les aspects et communication
- Disponibilité de la ressource en eau et besoins / stockage / débits d'étiage
- ...

## 4. Présentation du diagnostic

### Analyse des avis :

#### Différents types de remarques :

- Donnée remise question
- Donnée ou information manquante
- Formulation qui ne convient pas
- Désaccord avec l'analyse présentée

#### Traitement des remarques :

Vérification, correction ou insertion dans le document si éléments disponibles, reformulation

→ Document largement remanié suite à la consultation

## 4. Présentation du diagnostic

→ Présentation du diagnostic : Film

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Programme de travail - 2017

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 4. Présentation du diagnostic

→ Etude qui a débuté au 1<sup>er</sup> semestre 2016

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Programme de travail 2017

**Etapes :**

1. Le scénario tendanciel
2. Les variantes : des leviers d'actions
3. Choix de la stratégie

- Analyse des grandes tendances d'évolution et des impacts.  
**Fin 2016**

→ Scénario tendanciel réalisé à l'échelle du BV Dordogne puis décliné pour le SAGE Isle Dronne

→ Présentation en bureau de la CLE début 2017

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Programme de travail 2017

**Etapes :**

1. Le scénario tendanciel
2. Les variantes : des leviers d'actions
3. Choix de la stratégie

- A partir du scénario tendanciel « sans politique volontariste de l'eau », identifier des leviers d'action susceptibles d'infléchir sur les évolutions prévues.

→ Groupes thématiques au 1<sup>er</sup> semestre 2017

→ Présentation en bureau de la CLE mi-2017

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Programme de travail 2017

**Etapes :**

1. Le scénario tendanciel
2. Les variantes : des leviers d'actions
3. Choix de la stratégie

- Formalisation d'objectifs collectifs (milieu et usages)
- Evaluation de l'impact des leviers d'actions (écologiques, socio-économiques)
- Choix des leviers d'actions selon objectifs et impacts

→ Groupes thématiques au 2<sup>ème</sup> semestre 2017

→ Présentation en bureau de la CLE à l'automne 2017

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

**SAGE Isle Dronne**  
Commission Locale de l'Eau

## 5. Programme de travail 2017

Le 21 novembre 2016 à St-Médard-de-Mussidan

## 6. Actualités et questions diverses

## 6. Actualités



La **stratégie locale** de gestion du risque d'inondation (SLGRI) du TRI de Périgueux a été **validée** par la Commission inondation de bassin le 7 novembre

**6 objectifs**

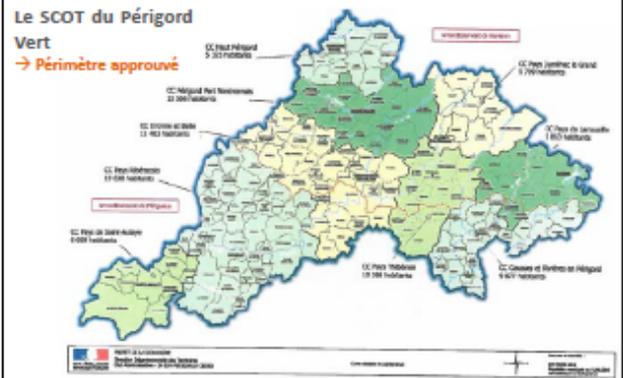
## 6. Actualités

Le SCOT de la vallée de l'Isle  
→ **Début de l'élaboration**



## 6. Actualités

Le SCOT du Périgord Vert  
→ **Périmètre approuvé**



## 6. Actualités

Inter-SAGE : installation de 2 CLE

→ CLE du SAGE Dordogne Atlantique le 15 décembre 2016

→ CLE du SAGE Vézère-Corrèze le 16 décembre 2016

## 7. Questions diverses

...Des remarques ?

Des questions...?



[www.sage-isle-dronne.fr](http://www.sage-isle-dronne.fr)



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65 / [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)

[www.eptb-dordogne.fr](http://www.eptb-dordogne.fr)